



Loyés commerciaux impayés mais vente des murs

Par **amazonus**, le **05/06/2010** à **21:02**

Bonjour,

je viens vers vous pour savoir si

je suis propriétaire d'un fond de commerce que j'ai mi en gérance, mais à l'époque où je l'exploitait je n'ai pas pu à un moment donné honorer mes loyer, à ce jour la propriétaire des murs vend ses murs.

donc ma question est: lorsque la vente sera officiel et achevé serai-je toujours redevable des loyers impayés?

Quels sont mes risques si je suis redevable et que je ne fais rien?

merci pour vos réponse.